

Saint-Pierre le 12 janvier 2012

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Patrice LATRON
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 73 03
TELECOPIE
01 40 63 78 74
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

Monsieur le Préfet,

Comme chaque année, le Conseil Consultatif Franco-Canadien sur les relations bilatérales en matière de pêche se tiendra en Mars prochain.

Cependant, vous n'ignorez pas qu'en Mars prochain nous serons en pleine période électorale pour les cantonales ; or, compte tenu des enjeux économiques très importants pour l'Archipel, il me semble impératif que Saint-Pierre-et-Miquelon y soit représenté.

Cette réunion est organisée tour à tour sur le territoire français ou sur le territoire canadien, et en 2012, c'est la France qui doit accueillir le Conseil Consultatif.

C'est pour cela que, lors de la dernière réunion du Conseil en 2011 à Montréal, j'avais proposé aux délégations française et canadienne que soit repoussée le plus tard possible en Mars prochain la date de cette réunion, et que, par commodité évidente, celle-ci puisse se dérouler à Saint-Pierre. Une proposition qui semblait alors emporter l'adhésion du plus grand nombre.

Je souhaiterais donc savoir si les modalités du prochain Conseil Consultatif sont arrêtées et quelle suite a été donnée à ma proposition.

Je vous prie de croire, M. Le Préfet, en l'expression de ma meilleure considération.

Cordialement,

Annick GIRARDIN